

Scirpe des marais



© CBNB, J. Le Bail

FAMILLE : Cyperaceae

SYNONYMES :
Scirpus palustris L.

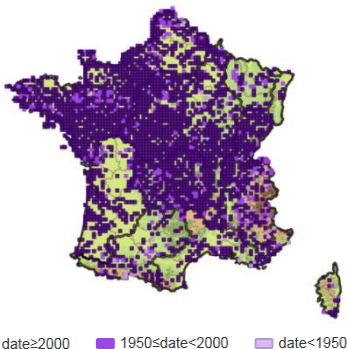
NOMS VERNACULAIRES :
Scirpe des marais

TYPE BIOLOGIQUE : Hélophyte ou géophyte rhizomateux
TAILLE : 20-100 cm
PERIODE FLORAISON : Mai - Septembre

STATUTS DE RARETÉ ET DE MENACE :
• *Aucun*

STATUTS RÉGLEMENTAIRES :
• *Aucun*

RÉPARTITION EN FRANCE



Source : <https://siflore.cbnn.fr>, consulté le 20/10/2020

© CBNB, G. Thomassin

Eleocharis palustris (L.) Roem. & Schult.



Description

Type végétatif : Plante herbacée pérenne

Port : Tiges simples et dressées, espacées les unes des autres, vert sombre

Système racinaire : Rhizome épais longuement rampant

Feuilles : Inexistantes (réduites à leur gaine), gaine tronquée plus ou moins horizontalement

Inflorescence : Epi solitaire en haut de la tige, formé d'écaillés dont les deux inférieures, vertes, embrassent chacune la moitié de l'épillet

Fleurs : Fleurs rudimentaires, chacune se trouvant derrière une écaille ; 3 étamines et 2 stigmates dépassant l'écaille à certains moments de la floraison, donnant à l'épi un aspect hirsute

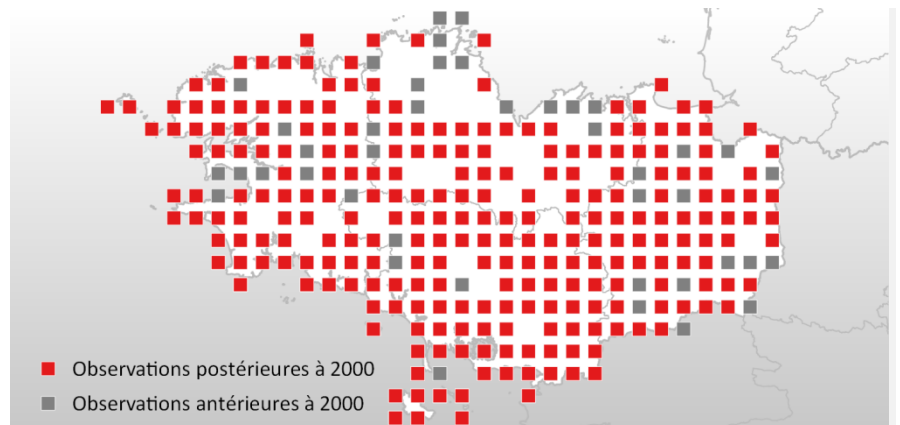
Fruits : Akènes jaunâtres, un peu comprimés à bords obtus

Milieu de vie

Prairies humides à marécageuses, au bord des eaux et au sein des fossés.

Le Scirpe des marais indique des eaux moyennement riches en éléments nutritifs.

Répartition de l'espèce en Bretagne



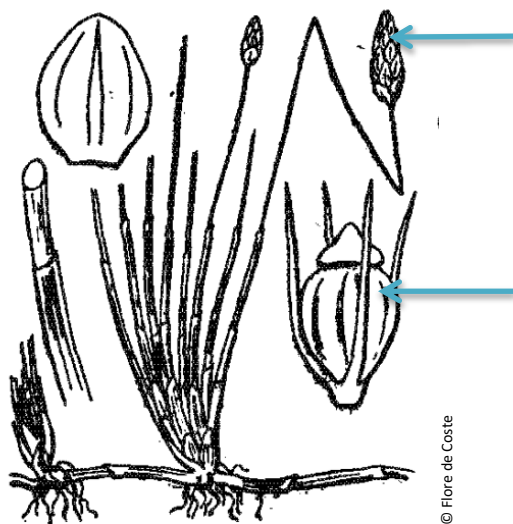
Source : base *Calluna*, CBNB, 20/10/2020
Carte de répartition actualisée en ligne sur [eCalluna](https://eCalluna.fr)



Confusions possibles

Il existe un risque de confusion avec les autres genres *Eleocharis*, notamment avec le Scirpe à une écaille (*Eleocharis uniglumis* (Link) Schult.) qui est l'autre espèce du genre formant des souches rampantes et formant des touffes de 3-8 tiges et avec des épis de plus de 7 mm. Le Scirpe à inflorescence ovoïde (*Eleocharis ovata* (Roth) Roem. & Schult.) et le Scirpe à tiges nombreuses (*Eleocharis multicaulis* (Sm.) Desv.) forment des touffes denses comprenant plus de 10 tiges et avec de petits épis ne dépassant pas les 7 mm.

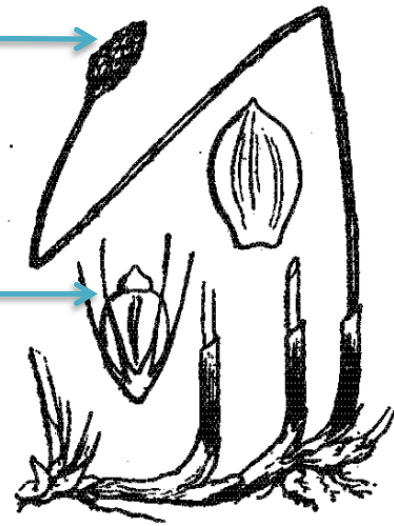
Toutes ces espèces sont indicatrices de zone humide et figurent sur l'Arrêté du 24 juin 2008 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides en application des articles L. 214-7-1 et R. 211-108 du Code de l'environnement.



© Flore de Coste

Eleocharis uniglumis

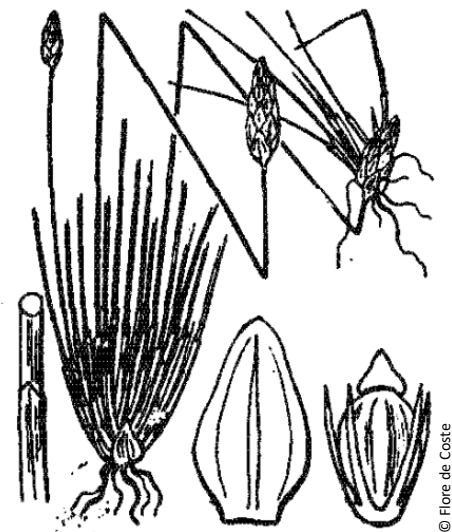
Critères distinctifs : une écaille inférieure faisant presque le tour de la base de l'épi. Epi > 7 mm. Tige ne dépassant jamais 2 mm de diamètre. Gaine foliaire rouge, tronquée horizontalement



© Flore de Coste

Eleocharis palustris

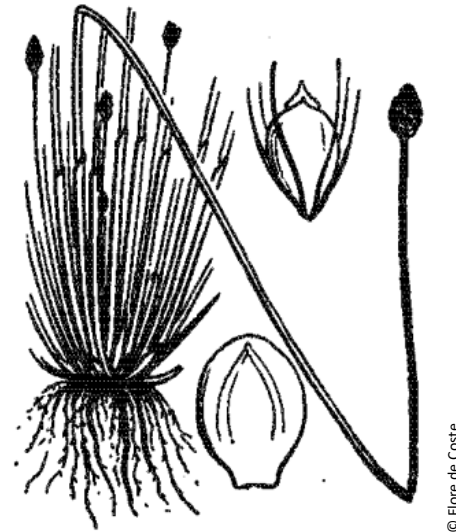
Critères distinctifs : deux écailles inférieures faisant environ la moitié du tour de la base de l'épi. Epi > 7 mm. Tige atteignant 4 mm de diamètre. Gaine foliaire brun-jaunâtre, parfois rouge à la base, tronquée plus ou moins horizontalement



© Flore de Coste

Eleocharis multicaulis

Critères distinctifs : plante vivace cespiteuse, s'arrachant difficilement, formant des touffes denses comprenant plus de 10 tiges. Epi oblong, long de 5-7 mm. 3 stigmates. Akène trigone Gaine tronquée obliquement



© Flore de Coste

Eleocharis ovata

Critères distinctifs : plante annuelle s'arrachant facilement, formant des touffes denses comprenant plus de 10 tiges. Epi ovoïde, long de 4-6 mm. 2 stigmates. Akène comprimé Gaine tronquée obliquement